L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.

No. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année. Dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, [illegible] l'abonné [illegible] postérieure paye à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces.—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agents pour navires, bâteaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Les ANNONCES des mariages, et de décès, les avis ayant pour objet d'appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice, &c. &c., seront payés autant des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire les affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., seront portées en compte séparé, mais aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANS

Nouvelle-Orléans, le 3 janvier 1839.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette compagnie, pour l'année courante, aura lieu Lundi 14 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.

4 jan—8 S. S. REIP, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA NLLE ORLEANS.—Les actionnaires sont et demeurent prévenus que le sixième paiement est payable le 6 du mois de février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp. E. L. TRACY, Secrétaire.

4 janv—12, 9pe

AVIS—COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'ATLANTIQUE contre les risques de la mer et de l'incendie.—Le 4 janvier 1839.—L'élection annuelle des directeurs et officiers de cette Compagnie, aura lieu au bureau, rue du Canal, le lundi 14 du courant. Par ordre de la Direction.

4 janv—12 C. BRIGGS, Secrétaire.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—Nouvelle Orléans, 2 janvier 1839.—Une élection, par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, lundi le 4 février prochain, entre 11 heures du matin et 3 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction.

3 janv J. P. PERRAULT—Caissier

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.

Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi.

20 dec C. HARROD, caissier.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux, Adams & James, à deux et trois bouilloires; fours de campagne; poêles à navires et à steamboats; aussi, des tuyaux de poêles, que l'on pourra sur demande. 24 dec—n

MORUS MULTICAULIS—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de Morus-Multicaulis, véritables, et de première qualité, de quatre à neuf pieds de haut et garnis de branches. On invite les amateurs à venir les examiner.

Il a également reçu par le navire Octavara, et actuellement en déchargement, 1600 poiriers et autres arbres fruitiers. WM. DINN,

20 dec 17, rue de la Commune.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles qui ont essayé inutilement les traitements les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours de 10 à 1 heure, et de 5 à 7 heures, rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine. 4 jan—1an

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Nouvelle-Orléans, le 5 de janvier 1839.—La direction de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent, sur le montant capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, jeudi le 7 du mois prochain ou après. Les dividendes de ceux des actionnaires qui ont emprunté sur leurs actions, leur seront appropriés à diminuer les avances faites sur leurs actions. G. O. HALL,

4 janv caissier

MORUS MULTICAULIS—6000 Morus Multicaulis, au mûrier chinois, et arbres mineurs, en bon ordre et prêts à être transplantés, ou à exporter, reçus et à vendre par LOYAL CASE & Co.

4 janv—1m 89, rue de la Commune

AVIS—La raison en commandite de F. J. FORSTALL & FRERE, est dissoute par consentement mutuel. F. J. FORSTALL & L. E. FORSTALL, seront chargés de la liquidation, et à cet effet continueront seulement à se servir du nom de la dite raison. F. J. FORSTALL.

27 dec M. DE LIZARDI & Co.

AVIS—Les soussignés ont formé une Société sous la raison de FORSTALL, ROMAN & Co., et continueront le même genre d'affaires par commission en général, que faisaient précédemment leurs prédécesseurs F. J. Forstall & Co.

F. J. FORSTALL,
L. E. FORSTALL,
O. S. KERNION,
CHARLES ROMAN.

27 dec.

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELLE-ORLEANS ET NASHVILLE.

Le 22 décembre 1838.

AVIS AUX CONTRACTEURS.—Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 22 de janvier 1839, pour l'entreprise de la construction de cinq à dix milles de chemin commençant à la Passe Manchac, et s'étendant vers cette ville.

On peut voir les spécifications à ce bureau, où l'on fera connaître les conditions. D. HOARD,

26 dec—1m Ing. en chef et Surintendant.

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE—Est partie marronne de chez le soussigné, la griffonne NANCY, louchant d'un œil, âgée d'environ vingt à vingt-deux ans. Elle s'est absentée le 1er Janvier cour., amenant avec elle ses deux enfans, l'un âgé de 4 ans, et l'autre de treize mois. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à son maître rue de Chartres, No. 34, encoignure Douane, ou la logera dans une des geôles de cet Etat.

12 jan—8 L. B. MARMILLION.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Seront payées à celui qui fera arrêter et délivrer à la geôle de police de la Nouvelle Orléans, la négresse nommée SIDNEY, appartenant actuellement à N. N. Destréhan, et ci-devant à la veuve Cazenave, quand elle tenait une boulangerie en cette ville. Elle est absente de chez son maître depuis plus d'un an, et a toujours été en ville. Elle a une bonne mine, la peau très noire et a perdu une de ses dents de devant de la machoire supérieure

8 jan—15

Partie maronne, depuis le 2 janvier courant, la négresse GENNY, âgée de 20 ans, taille 5 pieds, étant vêtue d'une robe de cotonnade bleue, schall blanc et mouchoir de tête rouge, ayant un doigt estropié par un panaris. Une bonne récompense sera donnée à celui qui la conduira à une des geôles de la Nouvelle Orléans, ou chez son maître, rue Bourbon, entre Ursuline et Hôpital.

5 jan—1P F. B. PETRAUD.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron, de chez le soussigné, il y a environ deux semaines, un griffe fagon nommé BAZILE ou JIM, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 p. 5 ou 6 pces. Le jour avant son départ, il a été vu conduisant un dray à l'encoignure du Rail-road de Pontchartrain et de la Levée. Il a une femme dans la rue Casa Calvo, entre celles de Mandeville et d'Espagne. Cet esclave ne parle qu'anglais. Il portait lors de son départ, un chapeau gris avec un ruban vert une levitte courte à la façon des marins, un pantalon de cotonnade et une chemise blanche. Il est bien connu au cabaret de Mr. John, encoignure des rues d'Espagne et Casacalvo. La récompense susdite sera donnée à celui qui le conduira dans une des geôles de cette ville, ou chez son maître, No. 221, rue des Magasins, faubourg Ste. Marie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir cet esclave, sous les peines prévues par la loi.

12 déc—1P P. SHEILS

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Est partie marronne de chez le soussigné le 25 du courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée d'environ trente ans, taille de cinq pieds cinq pouces trois lignes, mesure anglaise, [illegible] rousse, parlant l'anglais et le français. La récompense susdite sera payée à quiconque logera ladite esclave dans une des geôles de cet Etat.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi. Paroisse Jefferson, le 26 décembre 1838.

27 dec—4, 1pe FELIX DELERY.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, âgé d'environ [illegible] ans, appartenant à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 29 août 1838.

[illegible] FRANCOIS GARIC—Géolier

LES soussignés reçoivent par les derniers arrivages du Hâvre un assortiment d'articles pour bal, composé des objets suivans:

Tulles nouveaux façonnés et unis.
Crêpe blanc, rose et bleu.
Soieries riches et satin unis blanc et couleur.
Velour de diverses couleurs pour robes.
Mousseline unies de très belle qualité.
Mouchoirs de batiste brodés.
Echarpe en tule et en filet.
Gant en peau, courts et longs en filet id.
Dentelle blanche noire et blonde.
Fleurs pour Coiffure. Bas de fil d'Ecosse et de soie, brodés et unis.
Mantelets et châles de satin et de soie.
Rubans de satin unis et brochés—Cols—Pèlerines et Lingerie de toute espèce—Cols d'enfans et une grande quantité d'autres articles qu'ils vendront à bas prix. E. LEFEBVRE & FRERE. 15jan

FERBLANTERIE—200 caisses à vendre par S. HEATH & Co,

10 jan 95, rue du Camp

BŒUF ET LANGUES FUMÉS—40 barils bœuf fumé, 20 caisses langues fumées, à vendre par MAHAND & SIGERSON,

12 jan 38, Nouvelle Levée.

GRAISSE—600 barils graisse, première qualité à vendre par MAHAND & SIGERSON,

12 jan 38, Nouvelle Levée.

PORC—200 barils porc mess et prime, en magasin et à vendre par MAHAND & SIGERSON,

12 jan 38, Nouvelle Levée.

CAFE DE JAVA—100 sacs Café de Java, en débarquement de la barque Josephine, à vendre par WM. H. SUMMER & Co.

12 jan 38, rue Gravier.

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

EXECUTE PAR MM. PHILASTRE & CAMBON, Peintres des décors du Grand Opéra, et des Menus-Plaisirs du Roi.

CE Panorama ne pouvant être vu que de jour, ne sera ouvert, provisoirement, que depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures et demie du soir, à dater de Dimanche, 23 Décembre courant.

L'établissement est situé rue Royale, sur la place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis.

Prix d'entrée, $1; moitié prix pour les enfans au-dessous de 10 ans.

Cet immense travail ne pouvant être examiné d'une seule fois, et pour se conformer au désir d'un grand nombre de personnes, on recevra des abonnements à raison de $3, une fois payés, pour tout le tems de l'exhibition.

Un nouveau et remarquable travail vient d'être exécuté par MM. Philastre & Cambon, peintres-décorateurs de l'opéra. Il ne s'agit de rien moins que du Panorama de Paris, vu du haut du pavillon de l'horloge, le point le plus élevé du palais des Tuileries. Ce grand ouvrage de peinture est destiné à la Nouvelle Orléans, où il doit être transporté bientôt par Mr. [illegible], peintre très avantageusement connu [illegible] capitale de la Louisiane. MM. Philastre & Cambon ont trouvé dans la [illegible] du général Athalin et du colonel Castres, [illegible] nécessaires à l'exécution de cet [illegible].

(Extrait du Journal des Débats du 30 Sept. 1838.)

22 dec—5m

D'APRES le rapport des commissaires, les personnes dont les noms suivent ont été nommées, aujourd'hui, Directeurs de la société pour venir au secours des Orphelins pour l'année suivante:

MM. Beverly Chew,
Lucius C. Duncan,
John Nicholson,
Greenb. Duncan,
J. P. Frets,
M. Nelson,
John D. Bein,
Charles Byrne.

Certifié GREEN B. DUNCAN, Secr.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

2 Janvier 1839.

LES personnes suivantes ont été, ce jour, élues par les actionnaires, pour servir comme directeurs de cette institution pour l'année suivante, savoir:

Thos. C. Magoffin,
J. A. Barelli,
Samuel Field,
M. Carothers,
George Urquhart,
Joseph Pardon,
J. Whitehead,
James H. Caldwell,
O. Le Page,
George Bedford,
E. D. Hyde.

8 janv J. W. HOUSTON, Caissier.

J'AI l'honneur de prévenir les Dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits matelots, pardessus, redingotes à la polonaise, mantelets, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, cravates, cols, souliers de bal et quelques articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour manteaux, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pèlerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et autres, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet, et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, soie, et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DECAUX,

19 dec—0m 72, rue Royale.

RICKER, HADLEY DAVIS & CO.,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

Agents de la Banque de l'Union du Mississippi, No. 36, rue du Camp.

12 dec—1r NLLE. ORLEANS

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE.

No. 126, rue du Canal, près Dauphine.

LE soussigné vient de recevoir de New-York, un nouvel assortiment de graines d'oignons, de tomates, piment, haricots, pois de Lima; aussi un grand nombre de cages d'oiseaux, &c.

Aussi en magasin: graines fraîches de toute espèce.

10 jan—3 THOS. PRINGLE & Co.

E. LAUVE,

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,

No. 15, Nouvelle-Levée, Nlle Orléans.

REFERENCES.

Jos. Ballande; Buckner, Ford et Kingsburg,
J. H. Laverty et Co.; Kohn, Daron et Co.
M. de Lizardi et Co. Forstall, Roman et Co.

5 janv—3

F. W. LEMOSY,

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

Son laboratoire est au No. 7, rue de Chartres, au 1er étage. 5jan—2 3p

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 7 Janvier 1839.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle des Directeurs à nommer par eux, aura lieu le lundi 28 du courant, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi.

10 jan— A. BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—Les personnes suivantes, ont été dûment élues le 7 janvier Directeurs de cette banque pour l'année prochaine.

D. F. Burthe,	A. Bouligny,
L. Millaudon,	G. W. Campbell,
J. Kohn,	G. C. Duncan,
E. Mallard,	H. Brown,
A. Baudin,	P. Forstall,
V. Burthe,	R. Heath.

10 jan— JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1839.

CETTE banque tire des checks à vue sur New-York, et vend des whites sur Londres et Paris.

10 jan—29 A. BAUDOUIN, caissier.

LE soussigné étant obligé d'aller en France, offre à vendre à l'amiable ses propriétés dans la ville et les faubourgs.—De plus deux beaux chevaux, le cabriolet, une jeune jument de selle, bonne pour enfans ou dames, avec une barouche pour un ou deux chevaux, son mobilier, argenterie, un cabriolet et plusieurs autres objets. On peut voir les plans des propriétés ci-dessus à la Bourse de Cité, rue St. Louis, et les autres objets ci-dessus chez le soussigné, faubourg Marigny, dans la propriété de Mme. Griffon.

Les conditions des propriétés sont 1/4 comptant, balance 1, 2 et 3 ans, et les autres choses comptant.

Si d'ici au 1er. février prochain lesdites propriétés et autres objets ne sont pas vendus à l'amiable, ils seront à l'encan dans les premiers jours dudit mois de février. 7 janv—6 R. SALAUN—Courtier

JOAILLERIE ET ARTICLES DE GOUT.—Venez chez BELL, No. 16, rue de Chartres, si vous avez besoin d'acheter des articles de fantaisie. Par des arrivages récents il a ajouté un grand nombre d'effets à ceux qu'il avait déjà. Son assortiment consiste en montres, pendules, accordéons, boites à musique, bijoux d'oreille, bagues, bracelets et médaillons, colliers en or, chaînes pour dames et messieurs, porte-crayons, rasoirs garantis, ciseaux et canifs, cuillères à soupe, à dessert, à thé, à moutarde, et sel, en argent, fourchettes et couteaux pour poisson, boites à ouvrage pour dames, mémorandum, étuis, cachets et anneaux de montres; colliers de corail, tabatières, garnitures de médaillons, parfumerie, savon, brosses à cheveux, à dents et ongles, brosses à table et à habit, et plusieurs autres articles en trop grande quantité pour être publiés ici.

N. B. Il tient aussi des verreries de tout genre consistant en lampes, verres, verres à vin, carafes, assiettes, plats, bols, encriers, vases, &c. Tous ces articles seront vendus à des prix réduits.

On prend en paiement et au taux le plus élevé, les billets de l'Alabama, des banques sur les rivières et du Texas. 8 jan

SHALL & BROWN—Négociants commissionnaires et expéditeurs, No. 96, rue des Magasins. George Shall Jr. James G. Brown. Nouvelle Orléans.

RÉFÉRENCES.

Stetson & Avery, Walking & Shark, Wilson & Co., Wm Bogart, Bogart & Hawthorn, J. Thayer & Co., Winston & Shall — Nouvelle Orléans.
Crocket & Shapleigh, John Fairfield & Co. — Boston.
Walker, Emerson & Co., Griggs & Chickering — [illegible]
J. B. Denman & Co., Charles P. Massey & Co. — Philadelphia.
Turner, Palmer & Co. — Buffalo, N. Y.
Lloyd T. Morgan — Pittsburg.
Whiteside, Campbell & Co. — Marietta, Ohio.
Algeltons & Woodbridge, John Woodbridge, Esq. — Chillicothe, Ohio.
A. A. Tracy, — St. Louis, Mo.
A. R. Yeatman & Co., M. P. Clark. — Nashville Tenn.

7 janv—a

A VENDRE, en magasin, par le soussigné:

600 Onces Sulfate de Quinine Pelletier,
200 Caisses Cerises à l'eau-de-vie, première choisie,
[illegible] Caisses Vin Rouge,
[illegible] Cabot Linon français,
[illegible] Caisses Liqueurs assorties,
[illegible] Madère français,
[illegible] Caisses Absinthe suisse,
100 Paniers Champagne, première qualité,
Parfumerie choisie,
Bouteilles de table,
1 caisse livres d'éducation, français.

17 dec—1m G. WARTELLE, 151, rue St. Louis.

EAU-DE-VIE DE PECHE—20 barils eau de vie de pêche de 6 ans, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON,

13 jan 41 et 43, rue Poydras.

VINS—80 quarts de barils vin de Porto et 5 quarts barils vins des Canaries, en magasin, et à vendre par CARMAN & McMAHON,

[illegible] 41 et 43, rue Poydras.

BŒUF—450 demi barils Bœuf mess, 150 do. do. 200 barils do prime, 75 do. en magasin et à vendre par MAHAND & SIGERSON,

12 jan 38, Nouvelle Levee.

BLANC-DE-BALEINE—150 caisses blanc de baleine en débarquement de la goëlette Mouding Star, de New Port, à vendre par J. B. BAILEY,

12 jan 14, rue Bienville.

JOHN J. LAGUERENNE & Co., offrent en vente au no. 9, rue Toulouse, les articles suivans: 1 caisse mousseline unie façonnée et brodée, 1 do. pour garniture, 1 do. rideaux de mousseline brodés, 1 do. broderies pour l'usage des dames, 6 valises chemises d'Indienne et de mousseline. 12 jan

CAFE—350 sacs café Java vieux gouvernement, 250 do. de la Havane, vert, 25 do. de Rio, de diverses qualités, en magasin et à vendre par SCHMIDT & WERNER.

13 jan 58, rue Bienville.

HUILE, Raisins etc.—80 barils huile de tannerie, 30 do. huile coulée d'hiver, 40 balles hérosyn, 1480 sacs pel des îles Turques, 200 barils à melasse, en magasin et à vendre par L. B. GALE,

13 jan 91, rue de la Commune.

CHANDELLES—100 boites Chandelles, N. B. en débarquement de la goëlette Morning Star, à vendre par Wm. H. SUMMER & Co.

12 jan 25, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE—200 boites blanc de baleine de New Bedford, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY,

12 jan 14, rue Bienville.

CIMENT—200 barils ciment romain, 150 do do. kosemonte, en débarquement, à vendre par lots, convenables aux acheteurs par GEORGE BEDFORD,

13 jan 28, rue Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIETES DE VALEUR

A vendre pour cause de départ.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, à midi, le Jeudi 24 du courant, à la Bourse de la rue St. Louis:

1o. UNE MAISON [illegible], entre les rues Royale et Bourbon, actuellement occupée par Mr. Hosté. Elle est bâtie sur un terrain de [illegible] pieds [illegible] quarante huit de profondeur, [illegible]. Cette propriété est [illegible]

[illegible] gratuite pendant [illegible] le jour de la vente.

Conditions—[illegible] comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, avec intérêt à raison de 6 [illegible]

2o. MAGASINS et BUREAUX situés [illegible] de la Bourse entre les rues [illegible] et Conti, en face de la maison de M. [illegible], sur un terrain de [illegible] pieds de face sur 80 de profondeur. Cette propriété est [illegible] bail de 750 piastres par an, qui n'expirera que le 1er. Novembre prochain. Elle sera vendue [illegible] bail.

Conditions—un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés et hypothéqués avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an.

3. Un terrain avec édifices en bois, situé au coin des rues Carondelet et Perdido, mesurant 75 pieds de face à la rue Baronne sur 80 pieds de profondeur à la rue Perdido, le tout mesure française. Les MAISONS [illegible] sont louées $800 par mois.

Conditions—les mêmes que pour les propriétés précédentes.

4. Un lot de terre attenant au précédent, sur lequel se trouve une moitié de MAISON briquetée entre poteaux, et louée, [illegible] bail, $30 par mois; mesurant 20 pieds de face à la rue Perdido, sur 75 pieds de profondeur.

Conditions—les mêmes que pour la propriété précédente.

5. Trois lots de terre situés dans l'îlet formé par les rues St.-Louis, Robertson, Conti et Villeré, désignés sur un plan fait par Joseph Pilie, le 7 janvier 1833, et déposé en l'étude de Mr. Carre, notaire, par les Nos. 5, 6 et 30, et mesurent, savoir, les Nos. 5 et 6 chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue St.-Louis, et 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; celui d'un côté par le No. 6; de l'autre par le No. [illegible], dans la profondeur par les Nos. 10 et 22; et le numéro 10, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Robertson, 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et 30 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

[illegible] actions de la Banque des Citoyens.

Conditions—les mêmes que pour les propriétés précédentes.

[illegible] sis en cette ville, près de l'embranchement du chemin du Bayou et de Gentilly, dépendant [illegible] connu sous le nom de Briqueterie Garcia, désigné par le No. 32, sur un plan dressé par Pilie [illegible] déposé en l'étude de Octave de Armas, et se composant de 24 lots de terre marqués depuis le No. 1 jusqu'au No. 24, et compris entre les rues Tonti, Onzaga, Bohérare et Dabadie. Cet îlet est le même qui a été mis en culture par Mr. Rivière; il est déjà en rapport, et peut considérablement produire s'il est exploité avec les forces convenables. Il y a sur cet îlet une jolie maison de maître, de quatre appartements, cabinets, galerie, &c. Une cuisine commode et bien bâtie, étable, poulailler, &c. Le tout est en très bon état, et les entourages sont dans le meilleur état possible. On peut visiter les lieux.

Conditions—les mêmes que pour les propriétés précédentes.

7o. Un terrain avec PETITES MAISONS briquetées entre poteaux, cuisine, etc. situé en cette ville, entre les rues Claiborne et Love, ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 330 pieds de profondeur, plus ou moins, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Plicque, de l'autre, à celle de Mr. De Ferriet, et traversant l'îlet de manière à avoir 70 pieds de face à la rue Morales. Ce terrain vient d'être exhaussé au moyen de plus de 3000 yardes cubes de sable du fleuve, et se trouve beaucoup plus élevé que les terrains environnans.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à raison de 6 pour cent l'an.

8o. Deux arpens de terre, de sur la rive gauche du fleuve, à environ 5 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, dans la Paroisse Saint-Bernard, faisant face au Mississipi, et ayant une profondeur d'environ 12 arpents, qui se termine à la rue des Bons-Enfants, et fait ainsi face au Rail-Road du Golfe. Ces deux arpens renferment une VASTE MAISON, récemment réparée et peinte, des cuisines, des maisons pour domestiques, une infirmerie, étable, écurie, magasin à foin, &c. Il y a sur la propriété un jardin spacieux et un beau verger en plein rapport.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4, ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à 6 pour cent l'an.

9o. La fonderie et le terrain sis en cette ville, entre les rues Montegut et Clouet, dans l'îlet, au-dessous de la Presse à coton; ensemble les machines, outils et autres objets dépendant de ladite fonderie; ainsi que la maison de maître et les cuisines qui la touchent. Le terrain mesure 120 pieds français de face au fleuve, sur une profondeur de 290 pieds plus ou moins, entre lignes parallèles. Cet établissement est en parfait état, et pourrait être immédiatement en activité. On peut s'adresser pour tous les avis à Mr. Théodore Vanquand. Les objets de tout genre qui se trouvent dans la fonderie, à l'exception de quelques modèles, qui appartiennent à des particuliers, sont compris dans la vente.

Conditions—Un 6e comptant, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets, endossés à satisfaction portant hypothèque au intérêt à raison de 6 pour cent l'an.

Les acquéreurs devront remplir l'obligation de faire assurer les édifices pour $20,000 au moins, et de transférer la police au vendeur ou à ses ayans droit.

10. 140 Actions de la compagnie de Navigation d'Orléans, qui seront vendues par lot de 10 actions.

Conditions—A 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction, le vendeur se réservant un droit de gage sur les actions jusqu'à parfait paiement.

Toutes les propriétés ci-dessus peuvent être achetées à l'amiable, en s'adressant à M. Barnett Sr.

Les actes de vente seront passés par-devant Louis T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 jan 13

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu jeudi, 17 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis.

1o. Un lot de terre de valeur, avec des édifices et améliorations, situé au faubourg Delord, mesurant 24 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Delord et Louisa, sur une profondeur de 86 pieds 4 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison de résidence, construite en briques et à trois étages, avec un édifice en briques dans le fond etc. Les améliorations qui se trouvent dans le voisinage du marché le rendent sur de quartier et à proximité de la partie commerçante de la ville, rendent cette propriété avantageuse à celui qui voudrait y résider ou placer ses fonds dans le second quartier.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Deux terrains de valeur, situés sur le côté ouest de la rue du Camp, entre celles Julie et St. Joseph, mesurant 63 pieds 11 pouces de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds ensemble avec une jolie maison de résidence, une cuisine et autres édifices, actuellement loués $75 par mois. Cette propriété est située dans la partie la plus commerçante et [illegible] la plus fréquentée de la ville.

Conditions—L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets pour $3393, 33, 33 centimes, dus le 25 mai 1840, et la balance une moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque. Si ce billet n'est pas payé à maturité, il portera intérêt à raison de dix pour cent par an, jusqu'à final paiement. Cette clause n'autorisera cependant pas à retarder le paiement du dit billet lorsqu'il sera échu.

3o. Deux terrains désignés comme lots Nos. 1 et 2 situés sur le côté ouest de la rue Philippa, entre celles Girod et Julie, sur une profondeur de 95 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No. 1 mesure 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur le côté ouest de la rue Phillippa.

Le lot No. 2 mesure 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur le côté Est de la rue du Cirque sur une profondeur de 95 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, et joignant le No. 1 dans le fond.

Conditions—Un quart comptant, un quart à six mois, un quart à 9 mois, et un quart à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à final paiement. 7 jan—9

PARGUINAULT & DELASSUS.

Vente d'habitation pour opérer un partage.

IL sera vendu mardi 15 janvier 1839, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, à environ une lieue au-dessous du Bayou Manchac, rive gauche du Mississipi, mesurant 23 arpents de face au fleuve sur 40 arpents de profondeur, il y a sur cette terre 180 à 190 arpents de défrichés et entourés ayant été en culture cette année. Les bois abondant qui couvrent cette terre consiste principalement en chênes à douves, articles d'un débit facile et d'un revenu considérable; enfin rable les hangars et améliorations consistant en une maison de plusieurs appartemens, cases à nègres et magasin.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction des héritiers, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

31 dec—5

MARCHANDISES sèches, linge fait et groceries—Les soussignés ont à vendre en magasin, 300 balles toiles diverses, 65 balles coton de Lowell assortis, 10 balles drills, 10 balles flanelle assortie. [illegible] drap à nègres assortis, 20 caisses indiennes [illegible] anglaises, [illegible] satinetts assortis. 4 caisses mouchoirs divers, 50 balles Russie, 150 balles sans dépître, grandeurs assorties, 50 caisses gingas et parasols.

60 caisses huile de baleine de divers qualités.

700 caisses chandelles blanc de baleine de divers qualités.

[illegible] caisses chandelles de suif, 600 caisses savon di verses qualités, 300 caisses morue.

20 caisses chocolat espagnol, 200 caisses tabac.

85 baigers thé Hyson, vin de Madère et de Sicile en pipes et quarts marque Ingham Zirra et Colb, 200 rouleaux corde.

150 caisses clous de Boston assortis; 75 caisses bottes et 150 caisses souliers brodequins &c.

50 caisses souliers à nègres de toutes grandeurs, 30 caisses pantoufles de diverses grandeurs et souliers pour enfans,

100 caisses linge fait en tout genre, 50 caisses chapeaux, 100 boucauts vides à melasse.

9 caisses cartes à jouer, 20 jeux de billards [illegible] 10 caffres en fer &c.

8 jan ISAAC BRIDGE & Co.

J. B. FIELD, offre à vendre, au No. 43, de la rue Bienville:

1000 caisses blanc de baleine,
[illegible] do savon marque de Winchester, Raymond & Fay,
500 do thé impérial et poudre à canon, en boites de 6 et 13 livres,
[illegible] do thé Young Hyson en boites de 6 et 12 liv.
200 do do do do de 2 liv.
100 do do Young Hyson en grandes boites,
50 do de Poucheng, do do
[illegible] do de chocolat doux,
[illegible] do de moutarde de Londres,
50 surons Indigo de Caracas,
200 caisses fromage de Goshen,
200 kegs farine de Sarrasin,
50 caisses fruits au vinaigre en jarres de 3 gallons,
[illegible] barils biscuits clous,
100 barils eau-de-vie américaine, 4e preuve
[illegible] pipes do étrangère,
10 do genièvre de Hollande,
130 barils amandes,
[illegible] [illegible]
[illegible] barils sel d'Epsom,
400 barillets salpêtre raffiné,
25 barils saleratus,
2000 barillets blanc de céruse,
100 do peinture verte,
20 barils mastic,
100 barillets peinture noire,
100 do ocre d'Espagne,
100 do rouge de Venise,
5000 gallons huile pressée en hiver,
2000 do do de automne,
1400 do de baleine raffinée,
1000 do do pressée en été,
200 barils huile pour tanneurs,
50 do esprit de térébenthine,
[illegible] boucauts cuirs pour tige,
20 do do pour trait,
Vitres, clous, &c.

CHARLES O. COLE, peintre de portraits, a transporté son laboratoire au No. 9, [illegible], l'édifice de Mr. Musson, [illegible] du Canal.

RAZOIRS—50 douzaines razoirs—50 [illegible] de Wade et Butcher, d'importation directe, venant d'être reçus et à vendre à bon marché, par POLLARD & GREEN,

8 jan 20, rue de Chartres.

AVIS.—Les personnes à qui il peut être dû par la succession de T. Mossy Jeune, sont prévenues de déposer au bureau leurs titres de créance, [illegible] doivent, voudront bien payer entre ses mains.

18 dec—3 [illegible] T. MOSSY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente par ordre du Syndic.

SAMEDI 26 du courant, à midi, [illegible] les lieux, [illegible] de l'encoignure des rues Franklin et Bienville, divers articles appartenant à la faillite de John G. Boyd, débiteur abandonnant, savoir:

Une quantité de bois de charpente brut et travaillé, poteaux de châssis, battants de fenêtres et de portes, chavirs de fenêtres, jalousies, outils et établis de charpentier, [illegible] Paris, mailles, un lot d'acajou, cirques, &c. Conditions à la vente. 7 jan—1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 23 janvier 1839, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et de Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Probate, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 12 décembre 1838, les propriétés suivantes, abandonnées par Samuel Jacobs à ses créanciers:

Le tiers indivis de trois lots de terre situés au faubourg Washington, à un mille environ au-dessous de cette ville, désignés sur un plan déposé à la Bourse par les Nos. 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 36, 37, 38, 39, 40.

Conditions—$177 17c. payable comptant, et la balance à six et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente passés devant Mr. Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 dec—6

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mardi 15 janvier 1839, à midi, à la Bourse St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

UNE TERRE située dans la Paroisse Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, à dix huit milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, ayant six arpents de face et sept pieds anglais, face au fleuve, sur une [illegible] contenant environ dix sept arpents de [illegible], bornée dans la partie supérieure par une terre appartenant à Manuel Garcia et dans la partie inférieure par l'habitation Rowle & Catlin. Il y a sur ladite terre un moulin à scies à vapeur dont la machine est d'une grande force, une jolie maison de maître, cuisine, cabanes, &c.

Plus les douze esclaves suivans:

PEPE, nègre, âgé de 20 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.

RICHARD, nègre, âgé de 31 ans, charpentier, bonne hache, pelle et pioche et scieur de long.

BASTIEN, nègre, âgé de 39 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.

POMPEY, nègre, âgé de 42 ans, bonne hache, pelle et pioche.

PARIS, nègre, âgé de 26 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.

CESAR, nègre, âgé de 36 ans, bon moulinier, bonne hache, pelle et pioche.

NED, nègre, âgé de 28 ans, bon moulinier, bonne hache, pelle et pioche.

WAT, nègre, âgé de 26 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.

JORDON, nègre, âgé de 36 ans, ingénieur, bonne hache, pelle et pioche.

JONAS, nègre, âgé de 25 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.

LAPIN, nègre, âgé de 22 ans, charretier, bonne hache, pelle et pioche.

POLLY, alias Pauline, âgée de 24 ans, cuisinière, blanchisseuse de maison et blanchisseuse, avec son enfant Etienne, âgé de six mois.

Conditions—la terre payable un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans; les esclaves un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront livrés que lorsque les acquéreurs se seront conformés aux conditions de la vente et n'en seront pas moins à leurs risques du moment de l'adjudication.

29 dec—SOR 31 dec 3 & 10 14 15

PAR T. MOSSY & GARIDEL,

Faillite de Jacques Giradeau.

EN vertu de deux ordres de l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 et du 12 décembre 1838, il sera vendu le samedi 26 janvier 1839, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, sous la direction de M. Joseph Reynes, syndic des créanciers de Jacques Giradeau, les propriétés suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers:

—ESCLAVES—

1o. GODFREY, griffe, âgé d'environ 32 ans
2o. GEORGE, nègre, âgé d'environ 19 ans.

Ces deux esclaves appartiennent par moitié indivise au failli et à Mr. Jacques Merle, qui consent à la vente.

—PROPRIETES—

1a. Dix lots de terre situés à Mandeville dans la paroisse St. Tammany, en cet état, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet No. 1, sur un plan particulier, dressé le 4 mars 1836, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Louis Feraud, ci-devant notaire, au livre des plans, livre 1—No. 37, suivant lequel plan, lesdits lots de terre mesurent, au pied français, chacun 34 pieds de face à la rue du Lac, entre les rues d'Isle et Massena, sur 180 pieds de profondeur de chaque côté, le lot No. 1 faisant encoignure aux rues Lac et Ride, lesquels lots ont été achetés conjointement et indivisément chacun par moitié, par le failli et Mr. Jean Baptiste Feuilloley, qui consent à la vente de sa moitié.

2b. Un morceau de terre situé dans le ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, faisant partie des lots désignés par les Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 1, sur un plan général de ladite ville, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, ledit morceau de terre mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 120 pieds.

3o. Tous les droits, titres et actions généralement quelconques que le failli a et peut avoir, en vertu les sept sentences de la vente notaire qui a été passée le 31ème jour du mois de juillet 1832, par madame Louise Viches, veuve Antoine Bouchet, par acte au rapport de Octave de Armas, notaire public, sur une terre située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, en cet état, de la contenance d'environ mille arpents de superficie, mesurés 758 perches, face à la rivière Comite, 387 perches du côté d'en haut, et 315 perches du côté d'en bas, et bornée d'un côté par les terres de Mr. Thomas Urquhart, et de l'autre par celle de Mr. Francisco Pujol.

4o. Trois lots de terre contigus, situés à Milneburg, village situé sur les bords du lac Pontchartrain, près l'embouchure du bayou St. Jean, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue des Poissons, (Fish street) sur une profondeur inconnue, mais n'[illegible] jusqu'au lac, entre troisième et quatrième rues du lac (third and fourth Lake streets) entre deux lignes parallèles, ils sont lots de face et sont vendus avec tous leurs privilèges, [illegible], désignés par les nos. 28, 29 et 30, au plan d'Elkensbourg, dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 10 janvier 1832, déposé en l'étude de William Christy, notaire public.—Le lot No. 30 formant l'encoignure des rues des Poissons (Fish street) et la quatrième rue du Lac (fourth Lake street).

5o. Cinq arpents de terre, située dans la paroisse de Plaquemines, faisant partie de la terre connue sous le nom de Beau Séjour, située à dix lieues et demie au-dessous de cette ville sur la rive gauche du fleuve, les dits cinq arpents de terre, désignés par les Nos. 19, 20, 21, 22 et 23, sur un plan de ladite terre de Beau Séjour, dressé le 4 février 1837 par L. Surgi, arpenteur, et déposé en l'étude de Tho. Seghers, notaire public, sous la désignation de plan No. 20, et mesurant chacun un arpent de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents, lesquels cinq arpents ont été achetés conjointement et indivisément par le failli et Mr. Philippe Lanoux, qui consent à la vente de sa moitié.

6o. Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné par le No. 230 de l'îlet No. 30, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Termes et conditions: Les esclaves, comptant.

Les propriétés No. 1, 2, 3 et 4, à 6 mois de crédit, en billets (par coupons), endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

La propriété No. 6 payable comptant.

La propriété No. 5, $1639 cts. comptant, la balance en deux billets payables le premier, le 9 février 1839, et le second 19 février 1840, endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

En cas de non paiement des billets à leurs échéances respectives, ils porteront un intérêt à dix pour cent l'an, à compter de l'échéance jusqu'au paiement final, sans que cette clause puisse autoriser aucun retard de paiement.

Les actes de vente seront passés par C. V. Foster, notaire public, dans les dix jours qui suivront la date de l'adjudication, et seront aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession; après l'expiration de ce terme, le syndic se réserve le droit de vendre à la folle enchère les biens des acquéreurs qui auraient négligé de se conformer aux termes et conditions ci-dessus exprimées, les lots ou esclaves dont ils se seraient rendus adjudicataires, sans être tenu de les mettre en demeure.

24 dec—3—24 et 31d; 7,14,21 et 26j.

AVIS.—Ceux des créanciers de A. Canville, qui n'ont point présenté leurs titres de créances au syndic soussigné, voudront bien le faire dans les dix jours qui suivront le présent avis. Le tableau de distribution devant être mis en cour après ce délai.

11 jan—4 A. DUFOUR, Syndic.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à quiconque fera arrêter l'individu qui s'est introduit dans la nuit du 9 courant, dans une maison à l'encoignure des rues Dauphine et Conti, et y a volé le tiroir d'un sideboard contenant douze couverts d'argent, une cuillère à soupe et neuf petites cuillères marquées Hyde & Goodrich. S'adresser au bureau de l'Abeille. 11 jan—1P

HUNT & HOWARD,

Marchands en gros de Comestibles et Liqueurs.

No. 63, rue de la Nouvelle Levée.

Provisions pour bateaux-à-vapeur et navire.

11 jan

JAMBON—5 boucauts Jambon et plats côtés, à vendre par MAHARD & SIGERSON,

12 jan 38, Nouvelle Levée.

GENIEVRE DE HOLLANDE—15 pipes genièvre de Hollande, qualité supérieure, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON,

12 jan 41 et 43, rue Poydras.

EAU-DE-VIE—10 pipes eau de vie française, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON,

12 jan 41 et 43, rue Poydras.

WHISKEY d'Irlande, vieux et de bonne qualité, à vendre par CARMAN & McMAHON,

12 jan 41 et 43, rue Poydras.

BOTTES—40 caisses bottes cousues et chevillées en débarquement du navire Columbian et à vendre par FROST & Co.

12 jan 8, rue de la Douane.

CIRAGE—7 barils cirage supérieur de Dunlop, reçu récemment et à vendre par FROST & Co.

12 jan 8, rue de la Douane.

COTONS DU PAYS—75 balles et caisses cotons écrus et blanchis 3/4 7/8 4/4 et 5/4, à vendre par

12 jan FROST & Co., 8, rue de la Douane.

FARINE, JAMBON ET TABAC—75 quarts farine superfine, 200 boucauts jambons enveloppés, épaules et plats-côtés, 50 boites tabac manufacturé au Kentucky, à bas prix, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,

12 jan 17, rue de la Douane.

JAMBON ENVELOPPES—20 quarts jambons enveloppés, qualité supérieure, pour la consommation de famille, à vendre par GEO. BUCHANAN & Co.,

12 jan 68, rue du Camp.

BEURRE DE GOSHEN—30 firquins de Beurre de Goshen, à vendre par MAHAND & SIGERSON,

12 jan 38, Nouvelle-Levée.

FROMAGE—80 caisses fromage de Goshen, à vendre par MAHAND & SIGERSON,

12 jan 38, Nouvelle Levée.

CAROSSE pour famille—Le soussigné offre en vente un grand carosse pour une famille, fait à Baltimore et qui n'a été en usage que trois ou quatre mois. Il sera vendu à bas prix [illegible] immédiatement à R. BEACH & Co.

12 jan 46 et 48, rue Royale.

GRAISSE—[illegible] GEO. BUCHANAN [illegible] (printed upside down)

BLANC DE BALEINE—200 boîtes blanc de baleine de la fabrique de George Rowland en débarquement du navire Oneida, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,

12 jan 16, rue des Magasins.

A VENDRE—40 caisses vin du Rhin reçu directement et garanti pur les meilleurs crûs de ces contrées. F. X. COINCON & Co. 12 jan

CINQUANTE—barriques VIN rouge de Bordeaux—40 barils VIN blanc de Bordeaux.

F. X. COINCON & Co. 12 jan

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre:

100 Sacs Café Vert de Santiago;
[illegible] do de Havane, idem;
250 Caisses Sucre blanc de la Havane;
40 do de Sucre brun do
300 Balles Tabac en feuille, de Cuba;
10 Barils Amande Esperanas;
120 Livres Safran espagnol;
40,000 Cigares, qualité supérieure, et de choix, en détail. [illegible]

PAR LE SHERIFF.

COUR DE CITE—B. Beauregard contre C. H. [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Gallien Préval juge ..., il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le vingt-quatre janvier 1839, à ...

Une Esclave nommée Mama, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant. C. F. HOZEY, shérif.

28 dec

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire No. 15,780, sur le docket du 1er District.—En vertu d'un bref de fieri facias, à moi adressé par l'honorable cour de District, du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le cinq février prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé en cette Paroisse, au faubourg Lafourche et une partie du faubourg [illegible], connu sous le No. 1, sur un plan de J. [illegible], déc. 1834. Le dit lot fait l'encoignure des rues [illegible] et Edward, ayant (mesure française) [illegible] pieds face à la rue des Pacaniers, et [illegible] de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant intérêt à dix pour cent par an. C. F. HOZEY, shérif.

4 janv

Mrs. Mc[illegible] re. Joseph Grapi, jr.

COUR DE PAROISSE—No. 11,110.—En vertu d'un bref ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, le vingt-huit janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie, ayant quatre-vingt-seize pieds de face à la rue [illegible] 1831, annexé à l'acte passé devant G. R. Stringer, notaire, le [illegible] 1835; le dit lot de terre se trouve dans l'îlet compris entre les rues Baronne, Julie, Carondelet et Girod, ayant (mesure française), soixante pieds face à la rue Baronne, sur cent vingt pieds de profondeur, au fond près la rue Girod, par les lots No. 97 et 98, du fond par le lot No. 107, et du côté par le lot No. 95, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Huit mille deux cent cinquante piastres, avec intérêt à cinq pour cent sur trois mille cent piastres, du vingt mars 1838, et sur quatre mille cent cinquante piastres, du vingt-cinq février 1839, et les frais d'instance comptant. Quatre mille sept cent cinquante piastres payable le vingt-cinq février 1839, et la balance au comptant. C. F. HOZEY, Shérif.

22 dec

COUR DE DISTRICT.—No. 16997.—Thomas U. Beadle contre Spencer Gloyd.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District, du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Jeudi, le dix-sept janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, etc. qui lui appartiennent, situé au faubourg Delord, désigné par le No. un, sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, daté du vingt-sept février 1835, et déposé en l'office de Jules Mossy, notaire, au livre de plans No. 9, folio 69, comprend une profondeur de [illegible], trois pouces de profondeur. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. C. F. HOZEY, shérif.

15 fev

COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de F. Peyrez & Gallé, portée sous le No. 14,684 sur le docket de ladite Cour—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le dix sept janvier 1839, à une heure de relevée, la moitié indivise, appartenant à Spencer Gloyd, de cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et dépendances qui leur appartiennent, situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, et désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq de l'îlet numéro six, sur un plan tiré par Joseph Pilie, voyer, daté du six février 1837, et déposé en l'office de Felix de Armas, notaire, le dit No. un, formant l'encoignure des rues Jackson et Robertson, et mesurant ensemble depuis face à la première, sur cent vingt pieds de profondeur, et de la dernière rue No. [illegible] pieds de face à la rue Robertson, sur quarante et un pieds huit pouces et demi de profondeur, sur ses côtés, et cent cinquante pieds huit pouces de profondeur, sur le côté opposé; le lot No. trois formant l'encoignure des rues Canal et Robertson, soixante pieds face à la rue Robertson, sur cent vingt pieds de profondeur et les lots à la dernière, le [illegible] de quinze pieds de face à la rue Canal, sont vingt pieds de profondeur; le lot No. cinq, ayant trente pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur, et borné des lots numéro [illegible] les terres concédées par le Congrès au général Lafayette, sur la profondeur, et environ quatre vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—No. 11,279.—Etienne Carlon vs. Louis Bertonneau.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le vingt deux janvier 1839, à une heure de relevée.

Sept lots de terre, situés dans le district désigné dans l'agrandissement du faubourg Washington, au-dessous de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de la Levée, Jumonville, Delery, et Tricou désigné par les Nos six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Dupeuilly daté du 25 mai 1837. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant C. F. HOZEY, shérif.

16 dec.

COUR DE PAROISSE.—No. 10600.—W. F. V[illegible] & Co. contre Chazal Thomas & al.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre désigné comme no. douze, encoignure des rues Casacalvo, Grands Hommes, Morales et Gordeli, contenant vingt six lots numérotés de un à vingt-six; les dépendances qui s'y trouvent appartenances, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

13 dec. C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT.—No 14,666—B. Z. Canonge contre J. B. Allard.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier District judiciaire de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le quinze janvier 1839, à une heure de relevée.

Onze îlets ou parties d'îlets de terre, situés au faubourg Washington, numérotés conformément à un plan fait par Jarrod, déposé annexé à un acte passé par [illegible] les Nos. 8, 17, 18, 19, 20, 39, 91, 93, 95, 96, 97 et 98. Le Nos. [illegible] ... désignés en l'office de A. Mazureau, notaire public.

No. 13 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilie, de la Levée, et la promenade publique. No. 17 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilie, Canonge, de l'Industrie et la promenade des Florides.

No. 89 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilie, Canonge, Manuel et des Patriotes. No. 90 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilie, Manuel et des Patriotes.

Une partie du No. 90 contenant 17 lots, et comprise entre les rues Hancock, Monroe et des Patriotes et la propriété de Charles Briggs.

Une partie du No. 91 contenant 7 lots, et comprise entre les rues Gordon, Monroe, et des Patriotes et la propriété de Charles Briggs.

No. 92 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilie, Manuel et Bolivar.

No. 93 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilie, Canonge, Manuel et Bolivar.

No. 96 contient 24 lots, et est compris entre les rues Pilie, Canonge, Bolivar et Foi.

No. 97 contient 24 lots, et est compris entre les rues Delery, Pilie, Bolivar et Foi.

Une partie du No 98 contenant 5 lots, et comprise entre les rues Hancock et Foi, et la propriété de Charles Briggs. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

13 dec—Conditions: comptant. C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT.—No. 16850—A. W. & R. M. Haines contre Charles Armstrong & Alexander Armstrong.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le quinze Janvier 1839, à une heure de relevée.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui leur appartiennent, situés dans l'îlet compris entre les rues Edward, Magasins, Bassin et Constance, au faubourg Lacoste, en cette ville, désignés par les Nos. treize et quatorze, sur un plan tiré par Allou D'Hémécourt, député voyer, le seize mai 1836, déposé en l'office de H. B. Cenas, not. pub., les dits lots mesurant chacun, trente pieds face à la rue Edward, sur cent dix pieds et un pied, neuf pouces, quatre de pouces face à la rue Edward, sur cent dix pieds, dix pouces de profondeur, sur dans le fond, mesurant deux pieds de largeur dans le fond, mesure française. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

13 dec C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—No. 11231—Chateau Moreno contre J. W. Collins.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze Janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No trois, dans l'îlet No. [illegible] sur un plan tiré par C. F. Zimpel, le deux février 1833, et déposé en l'office de Carlile Pollock, not. pub., ayant soixante quatre pieds, vingt-sept pieds, quatre pouces et six lignes, face à la rue des Champs Elysées, sur cent vingt pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur; ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

13 dec C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT—No 16,603—F. Verloin & Duprey contre C. F. Zimpel.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le quinze janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Saulet, près la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No un, sur un plan tiré par J. Pilié voyer, du quinze mai 1833. Le dit lot est compris entre les rues Calliope, Hercules, Clio et Grande, ayant mesure américaine, trente pieds onze pouces deux lignes, face à la rue Hercules, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: deux cent trente neuf piastres soixante, avec intérêts sur deux cent trente [illegible] à raison de huit [illegible] 1838, jusqu'à fait paiement, et les frais d'instance comptant et la balance payable le treize février 1839. L'acquéreur donnant son billet endossé à satisfaction.

13 dec C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT, No. 16,[illegible]—Jacinthe Goudeff & al. contre Willis Holmes & Joseph Nash—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le vingt huit janvier 1839, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, mesurant, mesure anglaise, soixante pieds de face à la rue "Tchoupitoulas", et [illegible] pieds de face à la rue des Magasins, entre les rues Julie et St. Joseph, sur cent cinquante pieds de profondeur; borné de côté par le lot No. 3, [illegible], et par la rue Julie, par la propriété ci-devant de Jacinthe J. K. Tourné, connu comme de [illegible] à un plan du dit lot, tiré par Allou D'Hémécourt, daté du onze décembre 1833, et déposé en l'office de Théodore Seghers, notaire, dans le [illegible] comme plan No. 7; ensemble avec les améliorations et dépendances du dit lot, le dit lot est divisé en deux lots, Nos. un et deux sur le dit plan. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. C. F. HOZEY, Shérif.

[illegible] A vendre par [illegible] par [illegible] GEO. COQUIDGE, 54, rue Gravier.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. [illegible].—Sur la pétition de M. J. J. Mercier, [illegible] de la Municipalité No. 3, et sur le proposition [illegible] à la cour un tableau [illegible] établi signé par les commissaires [illegible] déposé dans cette Cour, le 22 du courant, [illegible] que avis [illegible] publié en français et anglais dans deux journaux publiés en cette ville, aux personnes suivantes, savoir: Messieurs H. Auer, J. B. B. Plauché, J. Mager, V. Bello, A. Rillieux, [illegible], A. Fernandez, E. Barthe, Zéno Percher, Basile Crokes, B. Pinto, [illegible] Aug. Reynal, Dufour et Tricou, héritiers [illegible], Pharise Cotin, Municipalité No. 1, de déduire dix jours après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau et le rapport ne seraient pas définitivement homologués.

Bureau du Greffier, 24 déc. 1838.

4 jan—10 ARMAND GUYOL. Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Probate pour la ville et la paroisse.—Louis François Canonge contre ses créanciers pour un atermoiement.—Les créanciers de Louis François Canonge, sont par les présentes notifiés de se rendre en l'étude de Théodore Peyraud, notaire public, le samedi 19me jour du mois de janvier prochain, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération la demande du dit Canonge pour un atermoiement; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont maintenant suspendues. Par ordre de la Cour, ce 29 déc. 1838. P. LEBLANC, Député Greffier.

3 jan—4 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 7341—Alexandre Pileur contre ses créanciers, et les créanciers de Tourasley, Pileur & Co.—Sur l'ouverture du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que tous ceux qui sont intéressés, déduisent dans le délai de dix jours de la dernière publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds conformément distribués, et le syndic déchargé de toute autre responsabilité. Par ordre de la Cour,

Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 3 de Janvier 1839. A. GUYOL,

4 jan—2, 10 Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Ch. Maurian, juge—No. 11,266—N. Levy et Ach. contre leurs créanciers.—En conformité du bilan des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné que lesdits créanciers aient à s'assembler en l'étude de Théo. Seghers, notaire public, le vendredi 25 de janvier 1839, afin de délibérer sur les affaires desdits créanciers, et en même temps, toutes poursuites contre les pétitionnaires et leurs propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que J. N. Pepin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour—Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1838. ARMAND PITOT, 24 déc—St.en 30j greffier.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Michel Maffre, a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Michel Maffre Romain, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire aux dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,

8 jan—3 Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Vendredi, 4 Janvier 1839. Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—No. 16,020—Garlic & Guillot contre leurs créanciers.—Sur motion de Mr. A. Murphy, avocat du syndic, et sur enregistrement d'un tableau provisoire de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers des intéressés déduisent sous dix jours à partir de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué.

Extrait des minutes.

8 jan—M0j P. LEBLANC, Dép. Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Nathaniel Cox—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Christopher Adams Junior, syndic des créanciers de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

8 jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier District Judiciaire—Vendredi, 21 décembre 1838.—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge, No. 16819—Henry Clarkson contre ses créanciers.—Sur motion de J. W. Smith, avocat de l'insolvable, et en considérant le [illegible] de la Cour que l'assemblée des créanciers ordonnée dans cette affaire, comme devant avoir lieu le 5 janvier prochain, n'avait pas été annoncée comme il est requis par la loi, il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit insolvable soient notifiés d'avoir à se rassembler en pleine cour, mardi 15 janvier 1839, à 10 heures du matin, pour délibérer, voter, et prendre toutes mesures que requiert la loi. ... L. Martin est nommé pour représenter les créanciers absents.

Extrait des minutes. G. W. LEWIS,

26 dec—3, 1pa Député Greffier.

BISCUITS DE PILOT—20 barils de biscuit de pilot et lots convenables aux acheteurs, seront vendus à bas prix, s'il est enlevé immédiatement à bord du brick Catherine, vis à vis la rue St. Pierre.

13 jan

ENCRE d'or et d'argent. Superbe assortiment d'articles d'école, de bureau, de comptoir &c. [illegible] ... envoyée avec toutes sortes de plumes ... à toute personne ... DAVID FELT & Co. N. Y. Stationers Hall.

10 janv 26, rue de Chartres.

DENTISTE.

LE Docteur Duperron, dentiste, rue du Maine No 158, entre Bourgogne et Dauphine, peut être consulté tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 3 heures. Il guérit sans arracher les dents douloureuses et attaquées de simple carie, principalement celles de la partie antérieure de la bouche, pour lesquelles il garantit le succès de l'opération et fait en général toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.

Ses prix sont très modérés. 10 jan

POUR LES CHEVEUX—Baume de Columbia de Oldridge. Article supérieur pour fixer et faire croître les cheveux; ses vertus sont attestées par des Magistrats, des Médecins et des Prêtres et imprimés sur l'enveloppe. Vendu par le Musée de Philadelphie—Prix $1 par bouteille.

N. B. Ce Baume empêche les cheveux de tomber. 10 jan

PRESSE PROMPTCOPISTE, à l'aide de laquelle on tire à la minute, vingt copies d'une lettre ou d'une feuille de livre commercial sur le recto et le verso tout à la fois. Cet appareil nouveau, supérieur à tout ce qui avait été inventé jusqu'à présent, et recommandé à l'attention des négocians par un rapport récent de l'Académie de Paris. Indispensable pour les chefs. E. GAILLARDET,

10 jan Rue Orléans et Royale.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON

ARRANGEMENT POUR LES HEURES DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h. A M		Char à cheval à 5 h. A M	
Locomotive	6 "	Locomotive	7 "
"	8 "	"	9 "
"	10 "	"	11 "
"	12 "	"	1 P. M.
"	2 " P M	"	3 "
"	4 "	"	5 "
"	6 "	"	7 "

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue du Canal à 6 heures du matin et continueront le trajet toutes les heures, à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi heures, et continuera tous la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 6 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.

30 Nov JOHN HAMPSON, ingénieur.

AUX PERSONNES QUI ACHETENT DES HABILLEMENTS—Les soussignés reçoivent en ce moment de leur Etablissement à New York, un grand assortiment général de superbes HABILLEMENTS, consistant en: Habits et Lévites noirs, bruns, verts, olives, bleus, gris, et de toute couleur, dont quelques-uns avec passepoil en contrastes, cols en velours. Habits dans le genre le plus à la mode et des mieux traités; dito en drap, casimir, et en peau de daim; pantalons satinet; gilets de dessous en satin noir et broché, soie et velours, dont quelques uns sont très beaux, et conviennent à des tenues de bal; redingotes en laine de chèvre tressée, garnies en velours; quelques manteaux espagnols en drap bleu, très beaux, manteaux de dames très élégans en drap.—Aussi, un assortiment de superbes chemises blanches, cols en satin et autres d'un joli goût, gants, bas, &c. Egalement, un envoi de Malles de voyage et Valises; le tout est offert en vente à un excédent sur les prix de New York pour du comptant ou des billets ayant cours sur la place. Les marchands au détail sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises. JAMES & TAYLOR,

27 dec 13, Vieille Levée, au premier.

CARMAN & McMAHON,

Marchands Commissionnaires.

Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 dec

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés, 40000 cigares de la Havane; 100 barils de pois convenables pour barils, 100 sacs de sel, et toute espèce de [illegible] nouvellement reçues.

29 déc H. PALOC & DUFOUR.

H. & W. ANDERSON,

Nos. 98 & 94, ... Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eaux-de-vie et liqueurs étrangères.

[illegible] nov NELLE. ORLEANS.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON

Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans le département de la guerre et de la trésorerie, se charge de la poursuite des réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, y inclus: les réclamations des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations concernant chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux pensions de la Révolution et de la Marine; réclamations pour dommages d'indemnité de terres données en récompense; aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie qui étaient dues aux Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou des dommages éprouvés par suite d'action ou de conduite du Gouvernement, ...; et de faire toutes les affaires publiques ...

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans. 13 8ly—1an

SAVON—300 boites Savon, en débarquement du bâtiment Constantine et à vendre par Wm. H. SUMMER & Co.

12 jan 25, rue Gravier.

WHISKEY—50 barils whiskey, à vendre par CARMAN & McMAHON,

12 jan 41 et 43, rue Poydras.

VINS DE MADERE—4 pipes, 3 tonneaux, 5 demi pipes, 8 quarts de baril vieux vin de madère, ... GEO. BUCHANAN & Co.

12 jan 68, rue du Camp.

A LOUER.

A LOUER—[illegible] MAISONS [illegible], rue Bourgogne, [illegible] faisant l'encoignure de la rue du Maine. Chaque MAISON se compose de six appartements, trois chambres de domestiques, cuisine, cour, cheminées à laver et dépense. H. PALOC & DUFOUR.

11 jan 110, rue de Chartres.

A LOUER—Une MAISON en briques à trois étages, située rue du Canal, entre les rues Rampart et Basin. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à [illegible]

11 jan 69, rue du Canal.

A LOUER—Quatre maisons neuves en briques et à étages, situées rue Victoire entre la Levée et le Rail-Road Pontchartrain et la rue Marigny, et adjacentes à la glacière. Ces maisons sont également favorables aux [illegible], sont pourvues de citernes, cours, [illegible], &c. Les terrains ont 100 pieds de profondeur et sont situés dans la partie la plus saine de la ville.

AUSSI,

DEUX MAGASINS en briques à quatre étages, situés dans le même îlet, et faisant face à la Levée, avec un arrière magasin à trois étages ayant ouverture sur une large allée de 20 pieds. Le local a 160 pieds de profondeur. Ces magasins sont convenables pour le commerce d'épicerie, quincaillerie et liqueurs, ainsi que pour la vente des denrées de l'Ouest étant situés au centre du port, et dans le voisinage immédiat du Rail-Road Pontchartrain.

S'adresser à D. G. BORDUZAT, 15 St.-Louis

10 jan ou à A. QUARTIER, 26 St.-Louis

A LOUER de suite un superbe Magasin de Dépôt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. 4 jan.

A LOUER—Les deux étages du magasin situé rue de Chartres No. 69. S'adresser à E. C. GEORGEN,

[illegible] 76, rue de Chartres

A LOUER—La partie supérieure du magasin No. 28, rue St.-Louis, partition convenable pour établir un comptoir. S'adresser chez LEGENDRE & BERNIAUD,

27 dec 27, rue St.-Louis.

A LOUER—Magasin à louer. S'adresser à R. SANDERMAN,

31 déc 17, Vieille Levée coin Douane.

A LOUER OU A VENDRE—La belle MAISON bâtie par Mr. David Olivier, occupée autrefois par Mr. L. Caboche, pour son collège. Cette propriété convient à une grande famille; elle est située si près de la ville, le chemin pour s'y transporter est si beau, qu'elle peut convenir même à quelqu'un qui est appelé tous les jours à la ville pour ses affaires. Les conditions seront avantageuses.

S'adresser à Mr. L. Caboche, ou à Mr. E. Barthe, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, de midi à deux heures. 29 dec—15, 3pe

A LOUER—Les quatre Magasins maintenant en construction, rue de Chartres, près de la rue St. Louis, dans les bâtisses de la Banque. Possession en sera donnée le 1er. Janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations.

19 déc J. H. MABOTEAU, caissier.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Bazin et du Cirque, est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.

21 dec—[illegible]

A LOUER—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 déc

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. 16 nov—1P

CLAY & CLARK,

FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,

No 108, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 3 pouces.

Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 mois

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE ET FLEURS, D'Importation Récente. Garanties de la récolte de 1838.

A vendre par Wm. DINN, A son nouvel établissement, No 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc., dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseilliers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabelle et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et pâturages, avoine écossaise, blé, luzerne, betteraves françaises et Mangel Wurzel et la semaine de luzerne, [illegible] ... à des prix très modérés.

Il tient en outre aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets pour étalages, propres à leur détail et au besoin de la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, sur simple demande. Les habitans trouveront chez lui des boites préparées de $5 à $50—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, ciseaux de Canarie de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, volière d'oiseaux de toute espèce, etc. 10 oct—1an

ENTREPOT DE SELLERIE DE PHILADELPHIE.

No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leurs approvisionnements des selles de goût, et fabriquées au perfectionnement, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:

Selles pour homme et femme, unies et piquées,
Brides, bridons à mors et à martingale,
Porte-manteaux, de tapis et convenables pour le transport des médicaments,
Selles de demoiselles et d'enfans,
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles couvertes en cuir, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides doguennette en maroquin, en peau de mouton, en cuir de cochon et en peau de chèvre.
Etrilles, éperons et boucles. Charronerie Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.

1er déc—6m

A VENDRE par le soussigné,

100 barriques vin rouge St. Julien Médoc 1836,
150 do de St.-Estèphe de 1835, 1836 et 1837,
100 do do Queyries,
100 do do Petits Médoc,
150 caisses vin rouge Léoville Médoc 1834,
200 do do St. Julien do 1833,
200 do do Haut Brion 1833,
300 do do Château Margaux 1834,
200 do do Haut Sauterne 1834,
[illegible] do do en demi-bouteilles, Haut-Sauterne et Haut Barsac.

Le vin en caisses est de la marque Veuve Dalbec & Fils de Bordeaux. R. A. LEFEBVRE,

31 dec 80, rue Toulouse.

A VENDRE—Un excellent ... depuis nombre d'années dans l'Etat. Pour les conditions, s'adresser au No. 98, rue de la Douane. 28 dec

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans.—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.

14 nov—1P JAMES H. CALDWELL, Président.

CONSULTATIONS MEDICALES—Fs. BARNELLE, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies dites secrètes. Les personnes peu aisées recevront des consultations gratuites.

Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine, No. 77.

17 dec—6m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Les livres de souscription de la compagnie continueront d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.

Par ordre de la direction.

5 déc—1P WM FURST, secrétaire.

AVIS.

GEORGE BUCHANAN & Co.

NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES.

No. 68, rue du Camp.

1er déc—19m.

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de GEORGE BUCHANAN & Co.

GEORGE BUCHANAN.
W. E. BUCHANAN.

1er déc—6m. 68, rue du Camp.

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échanger pour du sucre.

19 déc—1P STARKEY & WHITTINGHAM.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et visiteurs à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. R. BEACH & Co.

[illegible]

CIMENT romain, 100 barriques récemment arrivés par le navire Elizabeth, de Londres, et à vendre à bas prix à prendre au débarquement par W. F. VIGERS & Co.,

3 janv 30, Bienville

HUNT & HOWARD,

MARCHANTS DE COMESTIBLES,

En Gros.

No. 63, Nouvelle Levée, fournissent aux navires et aux bateaux-à-vapeur. 3 jan.

AUX CHIMISTES ET DROGUISTES.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont été nommés les seuls agents de la Compagnie d'Apothicaires de Liverpool, dont le capital est de £[illegible]. Ils recevront et transmettront les ordres, et donneront tous autres informations, ainsi que la liste des prix et les conditions, s'adresser à BARBER, BROTH & Co.

1er janv—1m No 17, Exchange Place.

D. CANOVA, peintre et professeur de dessin au collège Jefferson, se fait un devoir d'adresser des remerciements aux parens de ses élèves pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Il prévient en même temps ses amis et le public en général qu'il a l'intention de passer en ville le temps des vacances, jusqu'au 15 janvier 1839, pour prendre le portrait soit à l'huile de toute dimension, soit à la mine de plomb, etc. Il espère qu'en venant bien lui continuer les encouragements qu'il a reçus par le passé. S'adresser rue Royale No 90, entre Conti et Bienville.

Il recommencera sa classe de Dessin, au collège Jefferson, le 1er. février prochain. 19 dec—1m

BRIQUES ANGLAISES A FEU, à vendre par S. HEATH & Co.

10 jan 95, rue du Camp.

POMMES—100 barils de Pommes en bon état en débarquement et à vendre par GEO. E. COOLIDGE,

11 janv 56, rue Gravier.

PORC ET GRAISSE—300 barils de porc et 200 barillets de graisse, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co.

10 jan

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. BULIN, pharmacien chimiste, Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où se trouvent constamment préparées, l'eau acidulée gazeuse pour table, l'eau magnésienne de Seltz, les eaux de Vichy, ... Enghien, Bonnes, Plombières, Carlsbad ... général les eaux les plus usitées.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 25 oct—6

MAIS—500 boisseaux Maïs, en débarquement du bateau à vapeur Knickerbocker, en bon ordre et à vendre par LAYET & AMELUNG,

18 jan 17, rue de la Douane.

SABOTAGE.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LA LOUISIANE A NEW-YORK—Les navires YAZOO, MISSISSIPPI, LOUISVILLE, appartenant à cette ligne sont maintenant prêts à prendre charge pour New-York, et pour donner plus de facilités aux chargeurs de coton, ont consenti à accepter le fret pour prendre [illegible] quantité de coton ... S'adresser au capitaine à bord ou à JAMES B. HULLIN, 74, Camp.

POUR NEW-YORK—Devant partir le 15 du courant—Ligne de la Louisiane et de New York—Le navire fin voilier de 1re classe, YAZOO, capitaine Trask, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira au jour fixé ci-dessus. Pour le reste du fret, ou pour passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JAMES B. HULLIN,

11 jan 74, rue du Camp.

Le navire de première classe Mississipi capitaine Hathaway, partira le 20 du courant, et pourrait, à ce défaut avis de suite, aller en haut de la cité prendre 300 balles de coton.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE ORLEANS ET BALTIMORE—Le navire paquebot A 1, SEAMEN, capt. Caswell, commence à recevoir du fret dans peu de jours, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,

11 jan 22, rue Bienville.

POUR PORTSMOUTH—Le bâtiment classé A 1, ASTORIA, capitaine Smith, ayant le plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,

4 jan 65, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Premier Navire.—Ligne de Lombard—Le navire CAROLINA, classé A 1, capitaine Lomat, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au wharf de la rue St.-Joseph, ou à JOHN A. MERRITT,

4 jan 56, rue du Camp.

PAQUEBOT POUR CHARLESTON—Le brick ESTHER, classé A 1, ayant une partie de son chargement à bord, partira sous peu pour le susdit port. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à la Maison Triangulaire, de la Seconde Municipalité, ou à JOHN A. MERRITT,

4 jan 56, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA N. ORLEANS ET CHARLESTON—Le brick ARABIAN, classé A 1, capt. Walsh, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour Charleston sous peu de jours. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. A. BARELLI & Co.

3 jan. 61 rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le joli brick GEN. STARK, capitaine Leighton, partira sous peu. Pour fret de 30 boucauts ou la valeur, ou passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD,

3 janv 24, rue Poydras.

POUR ST. JOSEPH—La goëlette ANDREW JACKSON, fine voilière, capitaine Mildrum, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,

1er. janv 65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le joli brick ELCY, capt. Wall, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage seulement s'adresser à KIDDER & HEAD.

3 jan 24, rue Poydras.

POUR ST. MARKS—La goëlette fine voilière CONSTITUTION, capitaine Woodbury, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,

3 janv 65, rue de la Commune.

POUR SAVANNAH—La goëlette GEN. WARREN, classée A 1, fine voilière, capt. Colley, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 80 boucauts, ou passage, s'adresser à G. BEDFORD,

1 janv 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Nouvelle Ligne.—La barque LAFAYETTE, classée A 1, fine voilière, capitaine Landis, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours, s'adresser à LEVI B. GALE,

31 dec 93, rue de la Commune.

Ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Baltimore, le 12 courant.

La barque SOLOMON SALTUS, capt. Disbrown, ayant une partie de son chargement engagé, partira comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à GEORGE BEDFORD,

1er janv. No. 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goëlette fine voilière MARY CARVER, capitaine Barker, ayant la moitié de son chargement engagé, partira immédiatement. S'adresser à bord, en face de la maison supérieure, ou à WOOD & SIMMONS,

25 dec 20, Magasin.

POUR NEW-YORK—La goëlette neuve et fine voilière, WILLIAM HART, capt. Sawyer, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,

25 dec 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick ISAAC FRANKLIN, classé A 1, capitaine Smith, ayant presque tout son chargement engagé allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co,

20 dec 88, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, MARY KIMBALL, capt. Wooster, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 180 barils de [illegible], ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,

14 dec 22, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—La goëlette ATLANTIC, capitaine Perdriau, faisant un chargement du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au wharf du nouveau canal ou à WALKER, KNIGHT & Co.

17dec 26, Nouvelle Levée.

POUR NEW-YORK—Passage seulement.—Le brick GOCHECO, classé A 1, et fin voilier, capitaine Crosby, ayant son chargement engagé, partira immédiatement. S'adresser à GEORGE BEDFORD,

[illegible] 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Passage seulement.—Le brick CATHERINE, capitaine Vespa, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira jeudi prochain, le 3 du courant. Pour passage seulement ..., s'adresser à GEORGE BEDFORD,

24 dec 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goëlette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la Maison Triangulaire, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.

27 nov 57, rue Toulouse.

PORTS ETRANGERS.

POUR GALVESTON, Texas—Le steamer à basse-pression COLUMBIA, capt. John Wade, partira mardi, 15 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage de 200 passagers à la chambre de 100 passagers sur le pont, s'adresser à bord, au pied de la rue Julie, ou à JAMES REED,

99, rue de la Commune.

N. B. On ne reçoit en paiement du passage que des billets des banques de la Nlle.-Orléans. Le fret doit être envoyé la veille du départ du steamer.

10 jan

POUR LIVERPOOL, le HAVRE ou en autre Port en Europe.—Le navire MERIDIAN, capitaine Williams, ayant terminé sa décharge, est maintenant prêt à recevoir une cargaison pour un des ports ci-dessus. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la Maison des Légumes, ou à JOHN F. LAGUERENNE & Co,

5jan No. 9, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire MOZART, classé A 1, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à bord à la presse à coton d'Orléans ou à LAURENT MILLAUDON,

1 janv 140, rue Bourbon

POUR TAMPICO—La goëlette G. H. WATER, fine voilière, capitaine Dolvaille, partira très incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co.

31 dec

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier AUDUBON, capitaine Sabater, partira pour le port ci-dessus dimanche 5 du courant. On peut encore recevoir l'équivalent de 300 barils, il a de beaux emménagements pour les passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

29 dec

EN CHARGE POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier VILLE DE BORDEAUX, capt. Parfait, partant le 10 Janvier prochain, peut encore prendre 300 balles coton. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à LARUE & PREVOST.

28 dec

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier VAILLANT, classé A 1, capitaine Bienvenu, ayant un chargement entier engagé, partira immédiatement pour le port susdit. Pour passage seulement, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,

22 dec 65, rue de la Commune.

POUR MATAGORDA—Premier bâtiment—Le brick EMELINE, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Heath, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,

20 déc 65, rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—Le navire ELIZA, ayant besoin de quelques tonneaux de fret, partira sous peu de jours, prendra quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à H. PALOC & DUFOUR.

22 dec

POUR LA HAVANE—La goëlette GHIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Huntter, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,

17 dec 24, rue Poydras.

A FRETER—La goëlette POTOMAC, fine voilière, capitaine Dyer, du port de 600 barils, s'adresser à E. & J. ANDREWS,

1er. janv. 36, rue Gravier.

SUCRE à 10 et 12 livres la piastre—Bon café de St.-Domingue à 7 1/2 escalins la livre—Bon vin à 6 escalins le gallon; 500 livres de cire jaune, 200 livre de vieux fer; au magasin de ANT. MICHOUD, 20 nov—1 Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

CLAY & CLARK.

PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE.

No. 108, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.

Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé en cylindre, tuyaux, &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 1er déc—6mois

AVIS.—L'HOTEL ST.-LOUIS est actuellement ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à offrir tout le confort que l'on peut y avoir des chambres; six des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Laveau. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

18 dec—[illegible]

DOMINOS, [illegible] à vendre par [illegible] JAMES HEPBURN, 26, Exchange.

POUR L'INTERIEUR.

[illegible] Le superbe bateau à vapeur [illegible] de la Nouvelle-Orléans ... les lundis et vendredis ... Mobile ...

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Port Hudson—Le superbe bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], pour passagers, ayant de belles chambres séparées et très bien arrangées, fait ses voyages réguliers mercredi et samedi, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera à faire des voyages réguliers pendant toute la saison, au jour et à l'heure ci-dessus indiqués. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ...

[illegible] ARMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A 1, fera ses voyages hebdomadaires, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord ou à ODURDAHL & BESNT,

[illegible] nov 12, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bogworth, est à présent à charger; il fera ses voyages réguliers des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko étant entièrement neuf et réparé, on lui a fait de nouvelles chaudières et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir des cotons à la fois, de manière à fournir de bonnes chambres. Pour fret ou passage, devant être coupé, s'adresser à bord ou à ... SHANNON & BROTHER.

[illegible] nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira tous les lundis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux voyageurs; ses bouilloires ont été inspectées et les chaloupes du gouvernement sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS,

3 déc 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas et les Opelousas.—Le steamer GALINIAN, arrivera de village ... tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les Jeudis à midi. Les passagers trouveront des voitures pour tous les points ...

4 jan FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS.

Paquebot régulier de la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le superbe steamer LEVANT, bien installé et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera désormais ses voyages, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.

1er janv J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni dans sa construction, du port d'environ 120 tonneaux et ne coûte que [illegible] ... S'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,

[illegible] 22, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat [illegible] Marchand—Le [illegible] ... S'adresser ... M. Maunsel White & Co. Pour les termes et les conditions de vente, s'adresser à GREGORY BYRNE, ou à MAUNSEL WHITE & Co.

5 nov—1j

POUR LA MOBILE—Le paquebot fin voilier [illegible], partira du bout du chemin du Rail-road tous les jeudis et samedis. Pour plus de facilités, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord ...

N. B. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, ... le capitaine ... SWIFT.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Actuellement à Saint-Martin et à vendre au bas de la ville, au pied de la rue ..., près du ferry d'en haut. Ce bateau a été complètement réparé et a été entièrement examiné, et a de la capacité de 150 tonneaux, et est propre aux transports de coton et de sucre. On le vendra à des termes libéraux. S'il n'est pas vendu avant le 25 de ce mois, il sera mis à l'enchère ... Pour plus amples informations, s'adresser à

6 jan FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS

LIGNES DE PAQUEBOTS,

POUR NEW-YORK

Ligne de paquebots de la Louisiane et New York, devant partir régulièrement de chaque port aux époques fixées. La ligne se compose des navires suivants:

YAZOO,		Capitaine Trask
MISSISSIPPI,	"	Hathaway
LOUISVILLE,	"	Allen
SARATOGA,	"	Hathaway
HUNTSVILLE,	"	Eldridge
SHAKESPEARE,	"	Palmer

Ces navires sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau, construits à New York expressément pour cette navigation avec de superbes emménagements pour les passagers. Le prix du passage est fixé à $80 pour les passagers. ... Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES B. HULLIN,

6 janv 74, rue du Camp.

Ligne de paquebots de Charleston et de la Nouvelle Orléans.

Cette nouvelle ligne a été complètement construite pour faire les voyages entre les ports ci-dessus. Les navires sont d'un tirant d'eau convenable, ils seront toujours pourvus de toutes les commodités et sont pourvus de superbes emménagements pour les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

Catawba	410 tonneaux	capitaine	[illegible]
Ontonagon	[illegible]	"	[illegible]
Charleston	375	"	[illegible]
Oconaluftee	325	"	[illegible]
Congaree	350	"	[illegible]

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ont été construits en chêne et bois de cèdre, ... la plus grande expérience dans le commerce ... Ils ont de beaux emménagements ...

Ces paquebots seront remorqués par des bateaux à vapeur, et le plus grand soin sera pris pour ... Les navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT,

56, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises consignées à MM. A. C. Lombard & Co. ...

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET BALTIMORE

Cette ligne se compose des navires suivants, qui ont été construits ... :

Navire SEAMAN		Capitaine Mines.
Barque MARY	"	Nickerson.
Brick BRAD PERRY,	"	Stevens.
" SOLOMON SALTUS,	"	Disbrown.
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et de construction supérieure, ... s'adresser à George Bedford ...

Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,

12 oct—a 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

Nouvelle Ligne.

Devant partir régulièrement tous les LUNDIS pendant la saison.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 500 tons,		27 Nov.
Navire Alabama, capt. C C Berry, 474 tons		11 Dec
Navire Arkansas, capt. E. B. Doane, 527		13 Dec
Navire Creole, capt. R. Holbrook, 500 tons		8 Jan
Navire ..., capt. ...		...
Navire Kentucky, capt. T. Bunker, 600		5 Fev

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ont été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtiments seront remorqués ... Mississipi. ... Les prix du passage est fixé à $90. ... Pour fret ou passage, s'adresser à ... J. D. BEES, No. 48 rue du Camp.

3 jan—a

DROGUES ET MEDECINES—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit ... un grand envoi de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il ... pharmacies de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui des assortiments ... Son approvisionnement sera complet et, ... répondre aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutés. No. 39, rue du Camp, Nouvelle Orléans.

LE soussigné, depuis peu de retour de France, annonce au public qu'il a apporté un grand assortiment d'ornements d'église, ... chasubles, ... chandeliers, ... cristaux, ... et autres objets ... en détail. ... Il fait en même temps savoir au public qu'il se charge des réparations sur divers articles ... P. E. BENOIT.

20 dec—[illegible] rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse.

JAMBONS—[illegible] 7 jan C. S. MULLEN, [illegible] Poydras.